

## Ma maman, ma sœur plongent...

### Concours de photographie sous-marine

#### Règlement

##### **But**

Ce concours a pour but de mettre en valeur la pratique féminine au sein des activités et disciplines de la FFESSM. Il est destiné aux jeunes licenciés.

##### **Organisation**

Le concours est organisé par la FFESSM. Il est réservé aux jeunes licenciés titulaires d'une licence *enfant* (8 à 12 ans) ou d'une licence *jeune* (13 à 16 ans).

##### **Thèmes**

Le concours comporte deux thèmes. Chaque participant peut décider de présenter une photo dans l'un ou l'autre thème ou dans les deux thèmes.

##### Thème « terrestre »

La photo doit être réalisée hors de l'eau et représenter une pratiquante équipée pour la pratique de sa discipline.

##### Thème « aquatique »

La photo doit être réalisée dans ou sous l'eau et représenter une pratiquante en action dans la pratique de sa discipline.

##### **Déroulement du concours**

##### Dates

Le concours se déroulera du 15 septembre au 15 décembre 2018. Les photos peuvent avoir été prises antérieurement à ces dates.

##### Photos

Le nombre de photo par participant est limité à deux, une pour chaque thème. Les photos devront être au format JPEG avec comme dimension minimale 1920 x 1080 pixels.

##### Prise de vue

Les photos pourront être réalisées en milieu naturel ou en piscine.

##### Identification des photos

Les photos présentées doivent être identifiées de la façon suivante :

- Pour le thème terrestre : Nom-prenom-T.jpg
- Pour le thème aquatique : Nom-prenom-A.jpg

### Envoi des photos

Les photos doivent être transmises à l'organisateur accompagnées de la feuille d'inscription selon la procédure suivante :

- Envoi par email à l'adresse : [feminisation@ffessm.fr](mailto:feminisation@ffessm.fr)
- Objet du mail : concours photo 2018

### **Administratif**

#### Inscription des participants.

Les jeunes participants devront être inscrits par leur représentant légal à l'aide d'un document accompagnant la ou les photos représentées. L'inscription et la participation au concours valent acceptation du règlement.

#### Droit à l'image

Le représentant légal du jeune participant certifie que tant lui-même que la personne photographiée ont donné leur accord visant l'utilisation de la photo dans le cadre défini au paragraphe propriété et utilisation des images.

#### Délais, Dates.

Les inscriptions devront parvenir à l'organisateur dans les délais définis.

### **Palmarès**

Après délibération, le jury par son Président, remettra le palmarès à l'organisateur. Les compétiteurs seront répartis en deux catégories :

- Catégorie enfants : 8 à 12 ans
- Catégorie jeunes : 13 à 16 ans

Le palmarès comportera des prix par thème pour chaque catégorie:

### **Propriété et utilisation des images**

Les images présentées restent la propriété de leurs auteurs. Les participants acceptent de confier à l'organisateur les images afin d'en permettre la duplication et leur utilisation dans le cadre de la FFESSM, notamment pour la promotion de la pratique féminine et de la pratique jeune. Les duplicata ne pourront être utilisés dans un but commercial sans l'autorisation écrite du représentant légal de l'auteur ainsi que du modèle.

### **Remise des prix**

Les lauréats seront informés de l'attribution et des modalités de remise de leur prix au plus tard le 31 décembre 2018.

Annexe : Document d'inscription